

reculés de cette influence des événements sur Alighieri, gémissons des faiblesses de l'homme, qui, une fois piqué par la colère, s'emporte et repousse toute explication; gémissons de ces irrévérences du poète envers le Vicaire de Jésus-Christ. Elles ne venaient ni d'un dévergondage philosophique pareil à celui de notre époque, ni de la corruption du cœur, mais de la colère, passion aveugle, qui le changeait en un autre homme. Car, au fond, Dante était toujours le même, italien et catholique. En effet, à peine a-t-il aperçu Boniface outragé à Anagni par les deux brigands Nogaret et Sciarra, que la fièvre qui le faisait délirer, tombe à l'instant; une source d'amour jaillit dans son sein, y éteint le désir ardent de la vengeance; il court, enfant respectueux, se jeter aux pieds de ce Boniface qu'il ne maudit plus comme simoniaque et criminel, mais qu'il adore *comme Jésus-Christ lui-même captif dans la personne de son Vicaire*. Or, c'est en cela que nous trouvons Dante le type de tout italien vraiment catholique. Maintenant, qu'il soit permis à l'historien de s'élever dans la sphère de la poésie, et nous oserons affirmer que si ces deux grandes âmes, celles de Boniface et de Dante, se sont rencontrées pures et débarrassées des imperfections de cette misérable terre, elles se sont unies dans le baiser du

pardon, et que les Clefs pontificales se sont posées, en signe de paix, sur le livre de la Divine Comédie. Celle-ci fut l'origine féconde de la civilisation italienne; celles-là ne virent point naître l'indépendance politique au service de laquelle Grégoire VII, Innocent III et Boniface les avaient consacrées. Dieu les rendit stériles pour le bien politique, afin de punir ceux qui devaient en jouir; c'est qu'on ne touche point impunément au Christ du Seigneur.

Après avoir dit un mot de la colère des poètes, venons à celle des rois. Mais, auparavant, débarrassons-nous du triste pacificateur Charles de Valois. Le temps fixé pour l'expédition de la Sicile étant arrivé avec le printemps, Charles partit de Florence pour Naples, chargé de fautes, de blâmes et de reproches¹. Après la défaite de l'armée du roi de Naples à Falconaria, les affaires de la guerre avaient tourné d'une manière assez peu avantageuse pour l'Église; tellement que Robert, duc de Calabre, s'était abaissé jusqu'à demander à Frédéric une trêve, dont l'obtention ne fit que consolider le pouvoir de

¹ Dictus Dominus Carolus venit Florentiam, et facta est ibidem magna commotio, et spoliolum direptio, et domorum combustio in civitate et in comitatu, qualis non fuit à tempore, quo Guelfi et Ghibellini Florentiæ fuerunt.

Ptol. de Luc., Annal. S. R. I. T. XI. col. 4304.

ce dernier en Sicile. Mais, l'on devait reprendre les armes avec une grande ardeur ; car les conditions nouvelles où Boniface avait placé les affaires promettaient de grandes victoires. Gênes, puissante par sa marine, avait enfin été détachée de la cause de Frédéric et attirée à celle de Charles. Un traité de paix était intervenu, l'été précédent, entre Naples et cette république, qui, éminemment commerçante, souffrait considérablement de l'hostilité de ses relations avec Naples ; car, les ports de la Pouille et de la Calabre lui étant fermés, elle n'en pouvait tirer les grains et les blés dont ils regorgeaient, pour en trafiquer, et elle perdait par-là d'immenses bénéfices. Aussi, parmi les conditions introduites, dans le traité, en faveur de Gênes, les principales étaient l'entrée libre de ses navires dans les ports de la Pouille et de la Calabre, leur sortie également libre, la faculté d'en exporter les céréales, et l'assimilation de cette république à tout autre État ami et allié relativement aux droits de douane¹.

Le contingent de Gênes fut d'un grand secours pour la guerre. On réunit une flotte d'au moins cent vaisseaux, une cavalerie d'élite et une nombreuse troupe de barons français² ; l'archevêque élu de Sa-

¹ Ep. Bonif. Rayn. n. 16. 17. an. 1301.

² Giov. vill. liv. 8. c. 49. — Ptol. Luc. Annal. — S. Anton. 3. par. tit. 20. §. 16.

lerne, légat du Pape, fut investi de larges pouvoirs pour absoudre des censures et distribuer des grâces. L'armée partit pour la Sicile. Roger de Loria, qui commandait la flotte, tourna la proue vers le Val de Mazzara. On aborda, en mai, aux rivages de Termini. La cité ayant été prise, on y campa ; car le pays était favorablement disposé pour les mouvements de la cavalerie, qui formait une partie considérable de l'armée. On alla ensuite faire une tentative contre Polizzi et Corleone ; mais, comme elle fut inutile et même préjudiciable, l'armée marcha de là vers les côtes méridionales, où elle mit le siège devant la ville de Sciacca. Les murs en étaient forts et énergiquement défendus, les assiégeants épuisèrent pour s'en rendre maîtres, toute leur valeur. Mais on était à la mi-juillet ; brûlant comme en Afrique, dont cette contrée est très-voisine, le soleil dardait ses rayons de feu sur le sol marécageux et en soulevait de putrides exhalaisons. Une effrayante mortalité décima les chevaux, en sorte qu'en peu de jours il en resta à peine cinq cents de cette brillante cavalerie, l'orgueil et la force de l'armée. Les hommes subissant eux-mêmes l'influence du mauvais air voyaient leurs rangs considérablement s'éclaircir de jour en jour. Charles de Valois désespéra de la victoire³ et sentit

³ Nic. Special. lib. 6. cap. 6. cap. 8. cap. 40. — Vill. lib. 8. cap. 50. — Ptol. Luc. Ann. S. R. I. Tom. XI. p. 1305.

la nécessité d'un arrangement; dégoûté d'une guerre commencée sous de si funestes auspices, il tournait toutes ses pensées vers l'empire. Quoique Robert, duc de Calabre, fût opposé à toute espèce d'accommodement et de paix, regrettant la perte de la Sicile ainsi que les trésors et le sang répandus avec tant d'abondance, et si inutilement, pour l'arracher à Frédéric, force lui fut néanmoins de se soumettre, car les revers l'exigeaient, et, d'ailleurs, Charles de Valois le traînait à sa remorque. Tous deux eurent une entrevue avec Frédéric, le 24 août, dans une misérable cabane entre Caltabellotta et Sciacca. De Valois parla le premier, seul, et sans être écouté de Robert de Calabre, qui finit par prendre part à la conversation. Loria, défenseur des intérêts français, et Palizzi, fougueux partisan de la maison d'Aragon, étaient présents à l'entrevue, à laquelle assistaient aussi un grand nombre de barons des deux partis. Après cinq jours de délibération, l'accord fut conclu le 29 août, et juré le 30. Nous trouvons en abrégé, dans Rinaldi¹, les articles du traité. Frédéric conservait, sa vie durant, la souveraineté de la Sicile, avec le titre de roi; il épousait Éléonore, fille de Charles; on attribuait à ses enfants le royaume de Chypre et de Sardaigne;

¹ 1302. 3. 4. 6. 7.

dans le cas où ils n'en seraient pas mis en possession, ils retiendraient la Sicile comme dot maternelle, ou la rendraient moyennant une compensation de cent mille onces; les prisonniers étaient, des deux côtés, rendus gratuitement à la liberté; les terres conquises par Charles, en Sicile, et par Frédéric, en Calabre, étaient mutuellement restituées; les églises rentraient en jouissance de leurs biens ravis depuis le commencement des guerres en Sicile; enfin, chaque prince s'engageait à amnistier ceux de ses sujets qui lui avaient manqué de fidélité.

On voit clairement, par ces clauses, qu'à l'exception de la restitution future et possible que les enfants de Frédéric devraient faire de la Sicile dans le cas où ils n'obtiendraient pas la souveraineté de Chypre et de Sardaigne, Charles ne retirait pas le plus léger avantage de ses énormes sacrifices d'hommes et d'argent; il céda, au contraire, à son ennemi ce qu'il avait voulu lui enlever par les armes et au prix de si longues fatigues. Les intérêts de Boniface et de l'Eglise étaient encore plus maltraités, puisqu'il ne fut ni appelé ni consulté lors de l'arrangement, et que Valois traita de la Sicile avec Frédéric, comme d'un royaume soumis au droit des armes et complètement indépendant du siège pontifical, dont le droit public du temps reconnaissait et consacrait cepen-

dant le domaine sur cette île. C'est pourquoi Boniface, pressé, par les ambassadeurs de Frédéric, d'approuver le traité, notifia par lettre à ce dernier qu'il ne pouvait confirmer les conditions de la paix faite avec de Valois, son propre honneur et celui du siège apostolique s'y opposant; que, tout en maintenant le fond et la substance de ce traité, un blâme était nécessaire pour l'honneur de l'Eglise et la reconnaissance de ses droits¹. Boniface ne se plaignait donc extérieurement que du manque d'égards envers l'Eglise, parce qu'il n'était entré pour rien dans l'accommodement, et n'y avait pas même été appelé. Quant à ses dispositions intérieures, chacun peut juger s'il approuvait qu'on eût livré les droits les plus sacrés entre les mains de Frédéric, et conséquemment si le fond et la substance du traité lui agréaient. Cependant, il envoya sur-le-champ délier les Siciliens des vieilles censures qui pesaient sur eux, et dispensa de l'empêchement de parenté existant entre Eléonore et Frédéric, afin qu'ils pussent contracter alliance; ce qui eut lieu. Mais nous tenons à

¹ Rayn. 2302. p. 5. et seq... in principalibus integra remanente substantia, ad emendationem et reformationem ejus, secundum æquam rationabilemque censuram, pro reverentia et honore, ac recognitione debita nobis, et eidem Ecclesiæ, tuum convertas animum.

faire une réflexion sur la conduite de Boniface relativement au traité conclu, sans sa participation, par Charles de Valois.

On se souvient qu'à la nouvelle des négociations que Charles de Naples avait entamées avec Frédéric de Sicile, dans le but de délivrer Philippe, duc de Tarente, son fils, le pontife l'avait sévèrement réprimandé et lui avait enjoint de les rompre. Or, Valois conclut aujourd'hui un traité avec le même Frédéric, à l'insu de Boniface, et Boniface, devenu en apparence un autre homme, se tait, et Boniface ne demande que de participer en quelque chose à l'arrangement, non pour en changer la substance, mais pour sauver l'honneur du Saint-Siège, lequel avait été compromis, parce qu'on l'avait tenu en-dehors d'une affaire qui le regardait exclusivement. Qui donc enchaînait Boniface? Qui le rendait si inactif et si patient? Philippe-le-Bel évidemment, avec lequel il était déjà en mésintelligence. Prévoyant les terribles effets de cette division, et s'efforçant de les détourner, il évitait soigneusement tout ce qui aurait pu aigrir davantage l'esprit superbe de ce prince, ou servir de prétexte à ses violences et les justifier. Charles de Valois était prince français; puni et renvoyé honteusement par le Pape, comme il le méritait, il aurait allumé de plus en plus le courroux et

hâté les excès de Philippe. Or, si, par ces motifs, Boniface se retint à deux mains dans ses propres affaires, peut-on lui faire un crime d'avoir apporté, par les mêmes raisons, la même patience dans l'affaire des Guelfes Blancs? Voilà pourquoi Charles de Valois, appelé à faire la paix à Florence et la guerre en Sicile¹, selon la volonté du pontife, laissa la guerre en Toscane et fit une paix déshonorante pour l'Eglise en Sicile, sans que Boniface élevât la voix: et cependant Boniface n'était pas homme à souffrir en paix cette impertinence d'un étranger. Les calomnies dont certains hommes chargent la mémoire de ce pape, qu'ils accusent d'avoir été cause des malheurs de Dante, ne nous paraissent donc nullement fondées.

Pour découvrir la vérité, autant que cela est donné à l'homme, dans les événements arrivés à une époque fort éloignée de nous, et sur lesquels les passions humaines se sont longtemps et beaucoup exercées, non pour ces événements en eux-mêmes, mais afin de s'en faire un point d'appui, il nous semble que l'historien a deux grands devoirs à remplir: s'il y manque, loin de combattre et de rectifier les erreurs d'autrui, il ne fait que leur prêter l'appui des sien-

¹ Vill. 5. 8. c. 49.

nes. Il doit, d'abord, soumettre les documents dont les autres se sont servis avant lui, non-seulement aux règles de la critique, mais encore à celles de la philosophie de l'histoire, puis, considérer froidement les hommes, moins dans les conditions matérielles de leur vie que dans la position morale où le temps et les lieux les ont placés. Cette étude distingue le chroniqueur de l'historien. Le premier raconte, le second discute en racontant, c'est-à-dire qu'il passe en revue les conditions morales dont nous parlons pour en faire jaillir une lumière sur le personnage qui l'occupe, de manière à rendre visibles non-seulement ses actions, mais encore leur cause morale. Cette observation indique assez clairement au lecteur que nous arrivons à la fameuse lutte de Boniface avec Philippe-le-Bel. Nous le disons sincèrement, c'est en tremblant que nous en approchons, premièrement parce que la mission de l'historien est très-délicate dans des faits de la nature de ceux qui vont se dérouler devant nous; secondement parce que l'amour de la vérité nous force à nous séparer d'opinion d'hommes que nous nous plaignons à reconnaître comme très-respectables.

Plaçons-nous devant ces deux personnages, Philippe et Boniface, dont les préventions du temps ont fait pour nous comme des êtres mystérieux.

Nous avons déjà parlé de Philippe au second livre de cette histoire. Que les lecteurs nous permettent cependant de revenir sur son portrait moral, puisque nous touchons au fait où se révèle toute la conduite de ce prince, conduite dans laquelle nous devons trouver la confirmation de notre assertion. Que Philippe fût un homme d'une ambition démesurée et dévoré par une soif excessive de l'or, on n'en peut douter. Les lois publiées par lui et les actes de son règne nous prouvent que le droit de la couronne consistait uniquement, à ses yeux, dans l'exercice absolu et despotique du pouvoir. La féodalité qui reposait tout entière sur l'aristocratie civile et sur le clergé était un obstacle, il résolut de le renverser; il dirigea contre elle toute sa force et la combattit facilement, car, dans ce siècle, il n'y avait en France, soit dans le peuple, soit dans les seigneurs féodaux, aucun moyen légal de détourner un malheur qui n'était que trop possible, le dérèglement de la volonté royale. Depuis Charlemagne jusqu'à l'époque dont il s'agit, les rois de France avaient été absolus; mais, cette identification de la personne royale avec l'État avait pour but, non l'intérêt personnel des rois, mais le bien public. Philippe-le-Bel fut le premier qui, ayant réuni en lui-même, au détriment des droits d'autrui, tout pouvoir public, n'en usa que pour lui-

même. Il fut l'État, et l'État eut à supporter toute la pesanteur du joug sans ressentir les bienfaits de l'autorité. Il pénétra dans toutes les parties les plus intimes et les plus profondes de la société française, afin d'y imprimer par des lois que son esprit sans règle et sans contrôle avait enfantées, les traces de sa puissance despotique, et pour détruire tout autre pouvoir que le sien. Le droit de battre monnaie, qu'avaient en France tous les autres seigneurs, fut réservé au roi. Rien de mieux, s'il s'en fût servi dans l'intérêt commun, mais rien de pire, au cas où il en userait criminellement pour son avantage privé, ce qui eut lieu. Remarquons ici que Philippe, étant roi, ne rougit pas du vil et honteux métier de faux monnayeur, c'est-à-dire, de se rendre coupable du crime le plus grand de tous, parce qu'il met un peuple au ban des autres nations, l'exclut des bienfaits du commerce et le condamne aux misères domestiques pour manquement solennel à la foi publique. En s'attaquant à la féodalité, Philippe se trouva en face de deux ennemis, l'aristocratie civile et l'aristocratie cléricale. Celle-là fut vaincue parce qu'elle n'était point revêtue de formes légales comme corps, et manquait conséquemment de la force que donne l'unité de droits et de chefs; celle-ci résista, grâce à la reconnaissance que le droit public